Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20251209-92BIS_2025-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

**Mairie de COMBOURTILLÉ 35210**

Date de convocation : 02/12/2025

Date d'affichage : 02/12/2025

**Nombre de conseillers**
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 0
Votants : 10

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Roland BOUVET, Maire.

Etaient présents : Hervé CHAUPITRE, Mickaël SAUVÉ, Sophie BACQUET, Adjoints ; Thierry MASSON, Maria Raquel DIAS, Roland LÉCRIVAIN, Jean-Charles PROVENT, Philippe BUINEAU, Bertrand BODIN formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : Stéphanie HAMEL-FERRION, Marie-Françoise SOULAINE, Angélique PANNETIER, Céline CHEVALLIER, Valérie BRARD.

Sophie BACQUET a été élue secrétaire de séance.

# DÉLIBÉRATION N°92BIS/2025

## ADHÉSION DE PRINCIPE AU RELAIS PETITE ENFANCE RIVES DU COUESNON (RPE)

La présente délibération N°92BIS/2025 a pour objet de rectifier une erreur matérielle contenue dans la délibération N°92/2025 du 9 décembre 2025, relative à la mention d'une commune aux réunions de participations.

**Vu** le Code de l'Action sociale et des familles ;

**Vu** les orientations nationales relatives aux services aux familles et à la petite enfance ;

**Vu** le projet de renouvellement du Relais Petite Enfance (RPE) pour la période 2026-2030 élaboré en concertation avec les partenaires institutionnels, les professionnels de la petite enfance et les familles du territoire ;

**Vu** les réunions de préparations avec les communes de La Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Ouen-des-Alleux, Billé, Combourtillé, Parcé ;

**Considérant** que le Relais Petite Enfance constitue un service essentiel de soutien aux assistants maternels, aux professionnels de l'accueil du jeune enfant et aux familles ;

**Considérant** que le projet présenté vise à renforcer l'accompagnement des parents, à soutenir la professionnalisation des assistants maternels, et à développer des actions adaptées aux besoins recensés ;

**Considérant** que le renouvellement du RPE pour 2026-2030 permet de garantir la continuité et la qualité du service proposé aux habitants de la commune ;

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les objectifs, orientations, modalités de fonctionnement et engagements financiers liés au projet d'adhésion au Relais Petite Enfance.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20251209-92BIS_2025-DE

Le RPE est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.

Les principales missions du RPE sont les suivantes :

- Informer les familles sur les différents modes d'accueil et mise en relation de l'offre et de la demande,
- Délivrer une information aux parents et professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail,
- Informer les professionnels de la petite enfance sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers,
- Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles,
- Contribuer à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile,
- Proposer des lieux d'animation en direction des professionnels de l'accueil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet d'adhésion au Relais Petite Enfance pour la période 2026-2030 ;
- Valide la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du projet ;
- Approuve le périmètre du RPE ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires au RPE, ainsi qu'à engager toutes démarches administratives, partenariales et financières permettant la réalisation du dossier.

À Combourtillé, le 9 décembre 2025
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Sophie BACQUET

Le Maire,
Roland BOUVET